

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Moselle
Arrondissement de METZERVISSE
COMMUNE DE LUTTANGE

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du jeudi 23 juin 2022 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER
Salle de réunion Mairie

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X		
BAUMANN Christophe			
BECKEL Claude		Procuration Karine MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe		Procuration Martial VELVERT	
GROSSE Valérie	X	Procuration Soazig PHILIPPOT	
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe		Procuration Paul-André BAUER	
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette	X		
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial			

Ouverture de la séance à 20h

Quorum du tiers des membres présents (5) atteint

Ordre du jour :

Le maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : la désignation du secrétaire de séance.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

Informations :

- Présentation de Pauline OCTAVE, nouvelle secrétaire de mairie à compter du 13 juillet prochain.

- Comptes-rendus des commissions : conseil des jeunes 7 mai ; hébergement 18 mai ; vivre ensemble 25 mai ; environnement 1^{er} juin ; centre art et patrimoine 16 juin ; urbanisme 22 juin.
Ces comptes-rendus ne font pas l'objet de commentaires.
- DIA : pas de nouvelle DIA.
- Situation de trésorerie. : 386 106.55 €
- Point sur les travaux aile Est. Le permis de construire de la phase 2 est accordé avec réserves depuis le 2 juin. En attente des prescriptions de la DRAC avant le 23 juin. L'escalier principal en bois n'est pas encore chiffré, nous sommes en attente de la solution technique. Nous avons demandé une modification du R+2. Les travaux de gros œuvre ont débuté le 8 juin avec la pose des micropieux qui doit prendre fin le 24 juin. Les conseillers sont invités aux réunions de travaux qui ont lieu tous les jeudis à 9h. Les comptes rendus sont à disposition sur le serveur.
- Point sur le réseau de chaleur et la chaufferie biomasse. La région Grand Est a notifié une subvention de 8792 €, soit 70% de l'étude. Présentation du cahier des charges et de l'estimation des coûts. La commande est passée pour le diagnostic amiante (1180 € HT). La consultation des entreprises sera lancée semaine prochaine. La commission d'appel d'offres se réunira fin juillet.
- Point sur la MAM. BIOBATI doit déposer le permis de construire semaine prochaine. La consultation des entreprises sera aussi lancée. La région Grand Est a retenu le projet.
- L'enquête menée par 7 élus sur la collecte incitative des déchets a débuté début juin. Environ 50% réalisé. Accueil globalement satisfaisant.
- La CCAM a décidé du principe de recruter du personnel pour le chantier d'insertion chargé d'intervenir dans les périscolaires de la CCAM en régie directe. Si le recrutement est fructueux, démarrage en septembre à Luttange.
- La campagne de recensement 2023 aura lieu du 19 janvier au 18 février. Le coordonnateur sera ... et les agents recenseurs seront Estelle LEJEUNE et Marie-Josèphe LIEBAERT qui ont donné leur accord.
- A partir du 1er juillet 2022, la dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun des actes des collectivités territoriales et de leurs groupements. A défaut de délibération sur ce point, le régime dématérialisé s'appliquera automatiquement à compter du 1er juillet 2022.
- Affaire Yves MORHAIN. Le rapporteur public a conclu le 15 juin au rejet du pourvoi contre l'arrêt de la cour d'appel de Nancy du 21/10/2021 qui annule la délibération du conseil municipal du 2 mai 2015. Cette délibération permettait l'échange de parcelles. A suivre.
- L'Adeppa a augmenté ses tarifs de livraison des repas. Les coûts de personnel ont également augmenté. Nous pourrions être amenés à répercuter ces hausses. La

commission vivre ensemble travaillera sur ce sujet et une délibération sera prise au prochain conseil.

- L'apéro débat du 12 juin dernier concernant les activités des séniors a rencontré peu de succès. Cependant, il conduit à une réflexion sur le repas des anciens qui accueille environ 30% des invités, et sur le colis des anciens. La commission vivre ensemble travaillera sur le sujet.
- Le périscolaire a obtenu le 1^{er} prix des périscolaires au concours « je fleuris la Moselle ». Félicitations aux enfants et au personnel communal qui ont permis d'obtenir cette récompense (Sylvie, Estelle, Chloé, Nicole, Elodie et Jean-Pierre).
- La Fondation du Patrimoine a obtenu un don de 100 000 € de TotalEnergies qui a retenu une dizaine de projets au niveau national. Un autre donateur anonyme a donné 16 000 €. A ce jour, le montant total des dons s'élève à 131 189 €.
- Apprenti. Quentin HOUILLON a signé son contrat d'apprentissage en BTS Aménagements paysagers qui débute le 1^{er} septembre pour 2 ans. Ses projets porteront sur l'aménagement du parc du château, avec comme base l'étude du CAUE, l'arboretum et l'amélioration du cimetière.
- Alexandre POLINE, Marie CARIA, Arthur RAYEUR, Alison GANION, Sandro DI LIBERTO et Léa NOTO sont embauchés par la commune chacun 2 semaines entre le 4 juillet et le 26 août.
- La commune fait appel à des vacataires via l'association Tremplin pour quelques prestations de remplacement, arrosage, petits travaux et agence postale.
- Finalement, la CCAM devrait implanter une vitrine numérique, format totem, à consultation tactile, à Luttange, sur la place du château.
- La DRAC a prescrit un diagnostic d'archéologie préventive sur l'emplacement du nouveau lotissement. L'intervenant devrait être l'iNRAP qui ne pourra probablement pas intervenir avant début 2023. Cependant le lotisseur devrait acquérir les parcelles avant la fin de l'année.
- BLR Arc Mosellan a organisé un tournoi de beach hand sur le terrain de beach le 29 mai dernier, simultanément avec l'après-midi street art organisée par le conseil des jeunes. Les demandes de réservation peuvent se faire sur le site de la mairie. Quelques demandes déjà.
- Le centre art et patrimoine organise le 22 octobre prochain la nuit des châteaux, événement européen des propriétaires de monuments historiques. Retenir la date.
- Signalisation du plan de circulation. Il reste quelques ajustements à faire.
- Chaque année a lieu le tirage au sort de 24 électeurs des communes de Bousse, Aboncourt, Bertrange, Bettelainville, Rurange et Luttange pour être sollicités comme jury de la cour d'Assises. Cette année, ont été tirés au sort à Luttange Benjamin BOUCHER, Laurence PIERRAT et Xavier MORHAIN.

- Les difficultés foncières persistent sur la commune de Volstroff pour le tracé de la piste cyclable. La desserte de Cap Fun et la liaison vers la Moselle n'est pas réglée. Luttange et Metzeresche ont solutionné leur partie.
- La CCAM lance une enquête sur la mobilité. Il est important d'y répondre massivement, y compris les différents membres des familles. Le volume des réponses permettra au président de solliciter les décideurs.
- La sénatrice HERZOG nous rend visite le 30 juin prochain à 15h. Chacun est invité.
- Présentation rapide de la synthèse de la DGFIP des principaux points financiers.
- La FFHB octroie une subvention de 5100 € pour le terrain de beach. En attente de versement.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Le conseil municipal doit désigner un secrétaire de séance. Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

2. Modification des horaires de l'école.

Un audit du périscolaire a été réalisé par la FOL le 21 mars dernier.

Un essai de fonctionnement avec 2 services a été réalisé du 13 au 18 juin dernier.

Cet essai a mis en évidence la faisabilité de 2 services de repas sans modifier les horaires de l'école, avec la nécessité du strict respect des horaires de l'école. La directrice du périscolaire valide ce fonctionnement pour la rentrée prochaine.

Le maire propose donc de laisser les horaires de l'école inchangés, soit 8h15 – 11h45 et 13h30 – 16h00 et 8h10 – 11h40 et 13h25 – 15h55 pour l'école maternelle. Il rappellera aux enseignantes la nécessité du strict respect de ces horaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces horaires.

3. Recrutement d'une secrétaire de mairie.

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (*accroissement temporaire d'activité*) et 2° (*accroissement saisonnier d'activité*),

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour le secrétariat de mairie,
Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Le recrutement direct d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 13 juillet 2022 au 12 juillet 2023 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions de secrétaire de mairie pour une durée hebdomadaire de services de 25 / 35^{ème} ;

La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 6^{ème} échelon du grade de adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement ;

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

4. Recrutement d'animatrice(s) au périscolaire.

Karine MARTIN présente les prévisions d'inscription au périscolaire pour la rentrée 2022-2023. Etant donné ce nombre, l'organisation avec 2 services et pour respecter l'encadrement minimum, elle propose la création d'un poste à 15h / semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la création de ce poste et charge la commission vivre ensemble des formalités de création de poste, du recrutement, de l'organisation en concertation avec la directrice du périscolaire et de prise en compte dans le budget.

5. Vacance d'emploi.

Un contrat à durée déterminée d'une animatrice du périscolaire prend fin le 31 août prochain.

Il ne peut plus être renouvelé en CDD, la durée maximale de 6 ans étant atteinte.

En conséquence, le maire propose de déclarer ce poste vacant et d'embaucher cette animatrice en tant que contractuelle CDI à 32 heures par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare ce poste vacant et charge le maire des formalités d'embauche en CDI de cet agent.

6. Avenant à la convention de partenariat avec le département pour le développement de la lecture publique.

La commune de Luttange a signé une convention avec le département pour le développement de la lecture publique.

Un avenant à cette convention est proposé.

Après lecture de ce projet d'avenant, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cet avenant et charge le maire de le signer.

7. Avenant à la maîtrise d'œuvre du réseau de chaleur et de la chaufferie biomasse.

Le 21/09/2021, la commune de Luttange a confié au bureau d'études EPURE le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse. La rémunération provisoire était basée sur un coût prévisionnel des travaux de 785 000 €.

La tranche ferme de la maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase PROjet pour une réalisation complète est égale à 12 560 € HT.

Les tranches optionnelles pour 2 phases étaient estimées à 193000 € HT et 140000 € HT et la maîtrise d'œuvre DET + AOR (direction exécution de travaux et assistance opérations de réception) correspondante pour laquelle la commande a été passée le 21/09/2021 s'élevait à 24 975 € HT.

Le conseil municipal a décidé de réaliser le projet dans sa totalité.

Il y a donc lieu d'ajuster le marché.

Le maire propose un avenant à la maîtrise d'œuvre tel que proposé par le bureau d'études EPURE et validé par MATEC, assistant à maîtrise d'ouvrage, pour la phase DET + AOR pour un montant total de 45 000 € HT (4.33) et une estimation de travaux à 750 000 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, O ..., valide cet avenant.

Séance levée à 22h55.